

**GROUPE “LA CÔTE-D’OR PASSIONNÉMENT” LES RÉPUBLICAINS - UDI - DIVERS DROITE**

***Plan Marshall Côte-d’Or : un plan historique pour les communes !***

Après deux années difficiles marquées par la crise sanitaire, la Majorité départementale a présenté lors de la session du 27 juin, un Plan Marshall Côte-d’Or en direction des communes du département.

Doté de 150 M€ pour les 5 prochaines années, il rentrera en application dès le mois d’octobre. C’est la concrétisation d’un engagement de campagne qui permet de redire l’importance du couple Département–Commune.

C’est une initiative forte qui démontre l’effort inédit et historique engagé par la collectivité et l’ambition de notre Majorité pour une Côte-d’Or d’équilibre.

Nous avons toujours défendu l’idée que chaque habitant doit pouvoir se voir un avenir là où il a décidé de vivre !

Nous avons toujours défendu l’échelon communal !

Une conviction réaffirmée au lendemain de l’élection présidentielle pour mieux répondre à la colère sourde qui s’est exprimée dans les urnes.

**Avec 150 M€ mobilisés sur 5 ans, notre Plan Marshall Côte-d’Or** est un signal fort envoyé à toutes les communes et à leurs habitants.

Nous amplifions considérablement notre soutien et renforçons la solidarité territoriale pour que les communes puissent poursuivre leurs investissements visant à améliorer le cadre de vie des Côte-d’Oriens et à conforter leur attractivité.

Et nous simplifions aussi nos dispositifs pour rendre nos actions plus lisibles et faciliter le portage de projets.

Chaque commune de Côte-d’Or, hors Dijon et Beaune qui feront l’objet d’un contrat particulier, pourra contractualiser avec le Département sur un projet par an dans le cadre d’un plan “Contrat grand projet Côte-d’Or”.

Pour les communes de moins de 200 habitants, un programme “Plan Solidarité Communes Côte-d’Or” sera mis en place pour accompagner leurs investissements.

Quoi qu’il advienne, nous entendons rester le premier partenaire des communes et des intercommunalités !

**Président : François Sauvadet**  
**François-Xavier Dugourd,**  
**Catherine Louis et Emmanuelle Coint,**  
**co-animateurs de la Majorité**  
**Auxonne**  
 Marie-Claire BONNET-VALLET / Sébastien SORDEL

**Beaune**  
 Charlotte FOUGÈRE / Pierre BOLZE  
**Brazey-en-Plaine**  
 Emmanuelle COINT / Gilles DELEPAU  
**Châtillon-sur-Seine**  
 Valérie BOUCHARD / Hubert BRIGAND  
**Chevigny-Saint-Sauveur**  
 Viviane VUILLERMOT / Guillaume RUET  
**Dijon 1**  
 Clémentine BARBIER / François-Xavier DUGOURD  
**Fontaine-lès-Dijon**  
 Patricia GOURMAND / Patrick CHAPUIS  
**Is-sur-Tille**  
 Catherine LOUIS / Charles BARRIÈRE  
**Ladoix-Serrigny**  
 Anne PARENT / Denis THOMAS  
**Montbard**  
 Laurence PORTE / Marc FROT  
**Nuits-Saint-Georges**  
 Valérie DUREUIL / Hubert POUILLOT  
**Saint-Apollinaire**  
 Christine BLANC / Laurent THOMAS  
**Semur-en-Auxois**  
 Martine EAP-DUPIN / François SAUVADET  
**Talant**  
 Céline VIALET / Alain LAMY

**GROUPE “CÔTE-D’OR TERRES D’AVENIR” SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES**

***Eau : une sécheresse qui vient de loin***

Au moment de rédiger cette tribune, en mai, un nouvel épisode de sécheresse est déjà entamé. Les scientifiques alertent sur les risques et les premières mesures de restriction sont prises dans les départements voisins.

Ce nouvel épisode doit être l’occasion de prendre conscience que cette répétition n’est pas le fruit d’un hasard : la sécheresse est bien liée au dérèglement du climat. La déforestation en est une cause, l’usage des sols tourné vers la seule productivité une autre, en facilitant le ruissellement avant l’infiltration. Les nappes ne sont plus aussi bien alimentées et concentrent des molécules polluantes.

Pour une collectivité soucieuse de l’avenir des habitants et de leurs conditions de vie, la question ne doit pas être uniquement celle de la quantité d’eau, mais également celle de sa qualité : l’eau doit rester un bien commun qui ne doit plus être aussi facilement souillé, exploité et consommé sans modération. La qualité environnementale

des exploitations des terres doit être privilégiée, comme les fuites dans les réseaux de distribution ou les surconsommations sont à limiter.

L’imperméabilisation, le drainage, la déforestation trop souvent pratiquées, trop systématiques ont pour conséquence cette récurrente sécheresse. L’eau a un cycle complet qu’il faut préserver. Le territoire de notre département est unique car il recueille les eaux pluviales sur trois bassins versants : avant de partir en guerre contre la nature, cette simple réalité devrait conduire chaque acteur, individuel ou collectif, à mesurer les conséquences de ses prélèvements, comme celui de 40 000 m<sup>3</sup> programmé par le département sur la nappe sud à Perrigny-les-Dijon.

Pour nous suivre :  
 sur facebook.com/CotedOrterresdavenir  
 ou sur twitter @CoTerresdavenir  
 ou www.cotedor-terresdavenir.fr

**Président : Christophe Avena**  
**1<sup>ère</sup> vice-présidente : Céline Tonot**  
**Arnay-le-Duc**  
 Isabelle COGNARD / Pierre POILLOT  
**Chenôve**  
 Caroline CARLIER / Patrick AUDARD  
**Dijon 2**  
 Nathalie KOENDERS / Billy CHRÉTIEN  
**Dijon 3**  
 Catherine HERVIEU / Hamid EL HASSOUNI  
**Dijon 4**  
 Nuray AKPINAR-ISTIQUAM / Benoît BORDAT  
**Dijon 5**  
 Marie-Thérèse PUGLIESE / Christophe AVENA  
**Dijon 6**  
 Céline MAGLICA / Massar NDIAYE  
**Genlis**  
 Gaëlle THOMAS / Martial MATHIRON  
**Longvic**  
 Céline TONOT / Christophe LUCAND